

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION

à retourner à l'AFCCRE <u>ccrefrance@afccre.org</u>

Nom:	Prénom :			
Fonction:				
Adresse:				
Tél :				
E-mail :		Site Internet :		
	<u>Je de</u>	mande l'adhésion de :		
COMMUN	JE DEPARTEMENT	□ REGION □ STRU	CTURE INTERCOMMUNALE	
•	·	- 1.29.31. - 3.11.3		
Nom de la Co Population	llectivité			
•				
Extrait du barème 2023 des cotisations à l'AFCCRE				
Communes et structures intercommunales				
Population		Forfait	Coût par habitant	
moins de 1.000 hab.		90€	-	
de 1.001 à 3.000 hab.		148 €	0,039 €	
de 3.001 à 5.000 hab.		234 €	0,039 €	
de 5.001 à 10.000 hab.		312 €	0,039 €	
de 10.001 à 30.000 hab.		330 €	0,039 €	
de 30.001 à 50.000 hab.		360 €	0,039 €	
de 50.001 à 100.000 hab.		363 €	0,039 €	
plus de 100.000 hab.		365 €	0,039 €	
	Montant total de la cotisation = Fo	orfait + (Taux par habitant x populat	ion)	
La population pris	déduction faite de la population c	ales : cotisation est celle qui correspond les communes qui, au sein de cett	l à la population totale de la structure e structure intercommunale, sont	
<u>Départements</u>				
par tranche de 100 habitants		0,685 €		
<u>Régions</u>				
par tranche de 100 habitants		0,587 €	0,587 €	

L'adhésion à l'AFCCRE est effective après :

- adoption d'une délibération
- signature d'un bulletin d'adhésion
- règlement du montant de la cotisation correspondant à l'année en cours

